



LES FICHES THÉMATIQUES

BOIS LOCAL CERTIFIÉ

UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE



Photo © Benoît Alazard
Hébergements touristiques en rive de lac à
Larodde
Architectes : Atelier de Montrottier

Construire en bois local certifié Bois des Territoires du Massif Central™

Construire en bois local certifié, c'est être acteur du développement territorial. En utilisant du bois local certifié dans les constructions publiques, vous participez à la structuration de la filière en mobilisant du bois dans nos forêts, vous valorisez la gestion durable des forêts, vous préservez des emplois locaux, non délocalisables et vous assurez des retombées économiques et sociales sur tout le territoire. L'utilisation de bois local certifié vous assure également du bois de qualité provenant de nos massifs et le savoir-faire des entreprises vous offre le maximum de garanties dans vos constructions. Faire le choix de Bois des Territoires du Massif Central™ c'est faire le choix d'une forêt saine, d'une filière prospère et la garantie de l'excellence jusque dans vos constructions publiques !

Union Régionale des Associations
des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes
La Ruche - 256 rue de la République - 73000 CHAMBERY
04 79 60 49 05 - aura@comuneforestieres.org

   @CoforAURA

www.communesforestieres-aura.org

POURQUOI ET COMMENT INTÉGRER DU BOIS LOCAL CERTIFIÉ DANS VOS PROJETS ?

Construction ou rénovation, nous vous accompagnons !



**1 m³ de bois local
dans un bâtiment**
= 2,2 ha de forêt gérée
durablement pendant 1 an



**100 m³ de bois local certifié
dans un bâtiment**
= 2 emplois sur le territoire
pendant 1 an



1 m³ de bois mis en œuvre
= 1 tonne de CO₂ stockée et
1,1 tonne d'émission de CO₂
évitée



**80% en moyenne du
coût d'un lot « bois local
certifié » est réinjecté dans
l'économie du territoire,
contre 30% dans le cas de
bois d'importation.**

1 > Valoriser durablement les forêts

- Le bois local certifié est issu de forêts gérées durablement classées FSC ou PEFC. L'entretien avisé des forêts prévient les risques (incendies, érosion), garantit la biodiversité et la qualité de l'eau ;
- Entretenir les forêts préserve le patrimoine forestier dans sa qualité paysagère et sociale (accueil du public et des loisirs).

2 > Créer de la valeur ajoutée sur le territoire

- L'utilisation de BTMCTM assure le soutien aux entreprises du territoire en favorisant les retombées économiques et l'attractivité locale par le maintien d'emplois non délocalisables.

3 > Utiliser un matériau performant

- Le bois est un matériau sain et naturel qui régule l'humidité et garantit la qualité de l'air ambiant ;
- Plus léger, le bois limite l'affaissement des fondations et permet la surélévation des bâtiments. Les chantiers sont rapides, économes en eau et génèrent peu de nuisances ;
- Le Bois des Territoires du Massif Central TM assure des garanties techniques sur la qualité des bois : séchage aux normes DTU (Document Technique Unifié) – marquage CE.

4 > Lutter contre le changement climatique

- Le bois est le seul matériau de structure 100% renouvelable, qui permet un stockage durable du carbone dans la construction ;
- Sa production nécessite peu de consommation d'énergie et peu d'émissions de CO₂. L'utilisation de bois collecté et transformé localement limite également les émissions liées au transport.

5 > Un engagement fort pour son territoire

- Construire en bois local crée un lien tangible entre le produit bois et la forêt ;
- Sensibiliser les usagers aux enjeux de la sylviculture de montagne ;
- Outiller les élus pour qu'à travers de la commande publique ils puissent faire valoir leur volonté d'utiliser du bois local.



LA CERTIFICATION APPORTE DES GARANTIES POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE :

- L'origine des bois : issus de forêts du Massif central gérées durablement (FSC, PEFC, etc.) ;
- Les bois transformés localement par des entreprises certifiées ;
- La traçabilité à 100% du bois depuis la récolte jusqu'à la mise en œuvre finale ;
- Les caractéristiques techniques des bois : conformité en termes de taux d'humidité, classement structurel (résistance mécanique), marquage CE ;
- La fabrication et la mise en œuvre au sein d'entreprises engagées dans des démarches durables et environnementales ainsi que dans des démarches de travail collectif (fonctionnement en grappes, circuits courts).

BTMC™ : un outil pour avoir recours à la ressource bois et aux entreprises locales dans les marchés publics

Carte des bâtiments publics en Bois des Territoires du Massif Central™ - 2022



39 BÂTIMENTS BTMC™ RÉALISÉS OU EN COURS DE RÉALISATION

14 BÂTIMENTS BTMC™ EN PROJET

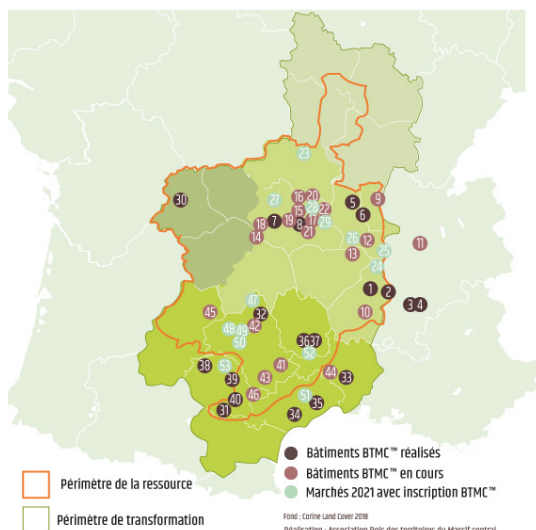


Photo © Benoît Alazard

Hébergements touristiques en rive de lac à Larodde, 2020

140 m2 - 73 m3 de bois local

Architectes : Atelier de Montrottier



La valorisation des forêts du Massif central

« La forêt du Massif central occupe une place importante pour notre territoire. Près de 36 % du territoire est forestier. Comme la majorité des forêts françaises, nos forêts sont au carrefour de fonctions économiques, écologiques et sociales.

Nous accompagnons donc les élus pour mettre en place des actions adaptées aux enjeux : gestion des risques incendies, paiement pour services environnementaux, foncier, etc.

Pour maintenir la bonne santé des forêts et assurer la multifonctionnalité, il est essentiel de les entretenir, d'y mener des travaux forestiers et de récolter les bois. Les travaux de plantation et d'entretien permettent de maintenir la diversité des essences dans nos peuplements et la biodiversité.

In fine, pour avoir un impact global vertueux sur la filière forêt bois, nous faisons le choix d'utiliser du Bois des territoires du Massif central dans nos constructions publiques. La traçabilité à 100% nous assure du bois en provenance des forêts du Massif central. Cette certification nous garantit la qualité des produits et leur transformation par des entreprises locales. Nous favorisons ainsi l'économie du territoire et nous participons à la lutte contre le réchauffement climatique en séquestrant un maximum de CO₂. Cette démarche est au cœur de la stratégie du Massif central en permettant de favoriser la construction en bois local, et donc la structuration de la filière sur les territoires du massif, de l'exploitation à la construction, en passant par la transformation. »

Alain Féougier

Conseiller municipal de Saint-Michel-de-Boulogne

Président de l'association Cofor 07

Vie-président de l'association MAC Cofor

Président du groupe forêt Massif Central





Pour en savoir plus sur le bois local certifié dans vos projets

- Guide juridique BTMC™
- Catalogue produits BTMC™
- Outil ART (Analyse des Retombées Territoriales)
- Plaque BTMC™

Notre objectif : vous aider à construire votre projet

Les Communes forestières sont à vos côtés pour un accompagnement juridique et technique, tout au long de votre projet : du programme à la réception des travaux.

Nos engagements :

- Vous diriger vers les aides dédiées à la construction en bois local certifié et vous accompagner dans ces demandes de subvention ;
- Vous guider dans la rédaction de vos marchés publics : inscrire les bonnes mentions pour demander la fourniture en Bois des Territoires du Massif Central™ ;
- Vous accompagner à chaque étape de votre projet : faire le lien avec les architectes et les entreprises et s'assurer de la compatibilité du projet avec le savoir-faire de la filière du territoire du Massif central ;
- Evaluer les retombées territoriales des projets (équivalents m³ – emplois, CO₂, etc.) via l'outil A.R.T. et calculer l'impact carbone du lot bois local certifié via les FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) ;
- Valoriser et promouvoir votre projet (inauguration, fiche projet, événements, etc.).

En tant qu'élu, comment faire respecter votre exigence de bois local certifié dans votre projet ?

- Afficher sa volonté d'utiliser du bois local certifié BTMC™ dès le programme !
- Exiger le meilleur pour son territoire, c'est aussi choisir une maîtrise d'œuvre compétente en construction bois qui assurera une conception optimisée et adaptée aux produits et savoir-faire disponibles sur le marché du territoire du Massif central.
- Appuyez-vous sur le guide juridique « construire en BTMC™ ».
- Pour éviter les mauvaises surprises, afficher un cahier des charges précis et des critères de sélection appropriés en respectant le droit de la commande publique.
- Demander un suivi de l'approvisionnement en bois de la forêt jusqu'au chantier.
- Ne pas hésiter à vous entourer de partenaires ayant une expertise sur le bois local certifié : les Communes forestières et l'association BTMC sont à vos côtés.



© Pascal Cohade, Equipement technique,
Commune de Rochefort-Montagne 2021 - 215m² – 15
m³ de BTMC™
Architecte : Pascal Cohade

Impliquée dans une démarche de développement durable, la commune de Rochefort-Montagne a souhaité intégrer le bois local dans la construction de sa plateforme de tri postal. Pour ce faire, elle a eu recours à la certification BTMC comme outil permettant d'assurer la provenance, la traçabilité des bois et les circuits de proximité. Par ses choix, la collectivité soutient l'emploi local et les dynamiques économiques territoriales.

L'utilisation de bois local certifié traduit la volonté politique de la commune de valoriser du bois issu de forêts du territoire gérées durablement, tout en réduisant l'empreinte environnementale de nos bâtiments. L'association des Communes forestières a accompagné la collectivité pour intégrer au mieux les aspects juridiques de la demande de bois local certifié Bois des Territoires du Massif Central dans notre appel d'offre. La commune a pu bénéficier d'une aide dans le cadre de l'Appel à projet Régional « promouvoir le bois local dans la construction ».

Commune de Rochefort Montagne (63)

Nous contacter



© Conception-réalisation :
UR Cofor AURA, en interne, 2023

UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS
DES COMMUNES FORESTIÈRES
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Tel : 04 79 60 49 05
Mail : aura@communesforestieres.org

256, rue de la République - 73000 CHAMBÉRY
www.communesforestieres-aura.org

Référents régionaux thématiques
Héloïse Allec | 06 62 36 99 25
heloise.allec@communesforestieres.org
Fabien Lamy | 06 65 20 07 25
fabien.lamy@communesforestieres.org

Avec le soutien de



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

